

Rapport sur le déroulé du projet

Tirer les enseignements de la crise du Covid-19 pour améliorer l'accompagnement des personnes âgées ou en situation de handicap

Des besoins des personnes aux solutions des associations pendant la crise sanitaire : évaluation par les usages, modélisation et essaimage des dispositifs de maintien du lien social proposés par les membres du Collectif Handicaps

Référence de la convention : 00001271

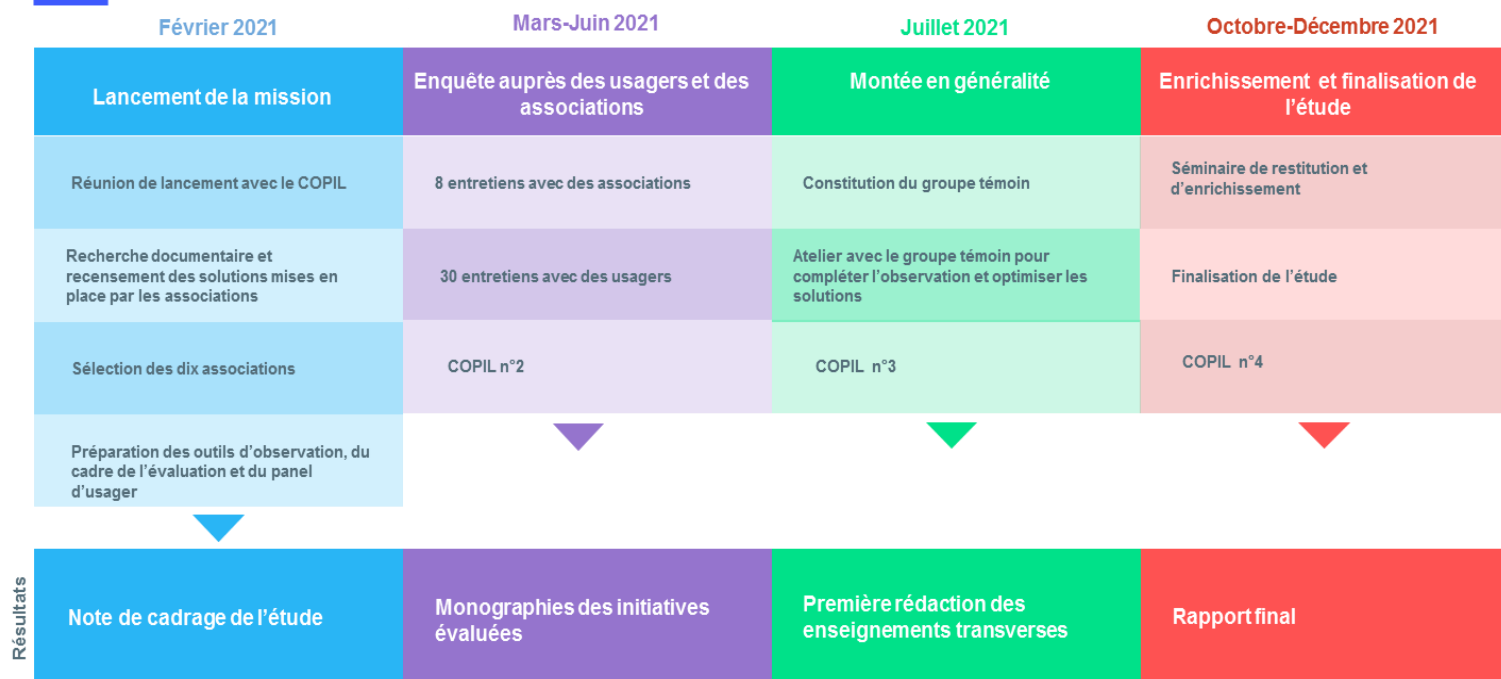
Contact : Stéphane Lenoir – stephane.lenoir@collectifhandicaps.fr – 06 14 85 42 62

Janvier 2022

1. Rétroplanning détaillé du projet

Principales étapes du projet sur un axe chronologique.

Calendrier de l'étude



Février 2021 :

- Lancement de la mission
- Réunion de lancement avec le COPIL
- Recherche documentaire et recensement des solutions mises en place par les associations
- Sélection des projets d'associations
- Préparation des outils d'observation, du cadre de l'évaluation et du panel d'utilisateur

=> Note de cadrage de l'étude

Mars-Juin 2021 :

- Enquête auprès des usagers et des associations
- 8 entretiens avec des associations
- 30 entretiens avec des usagers
- COPIL n°2

=> Monographies des initiatives évaluées

Juillet 2021

- Montée en généralité
- Constitution du groupe témoin
- Atelier avec le groupe témoin pour compléter l'observation et optimiser les solutions
- COPIL n°3

=> Première rédaction des enseignements transverses

Octobre-décembre 2021 :

- Enrichissement et finalisation de l'étude
- Séminaire de restitution et d'enrichissement
- Finalisation de l'étude
- COPIL n°4

=> Rapport final

Description du contenu des étapes et des principales réalisations à chacune d'entre elle.

La première étape a consisté à recenser les projets des membres du Collectif Handicaps, à peaufiner les critères de sélection pour choisir les 8 à 10 projets qui ont fait l'objet des observations et évaluations. Parallèlement, les outils d'entretien ont été construits.

La deuxième étape a consisté à prendre les rendez-vous auprès des porteurs de projet et auprès des bénéficiaires de ces projets pour les entretiens. Il s'agit de la phase d'enquête qui a donné lieu, après la phase d'analyse, aux 8 monographies dont le contenu a été présenté au Copil.

La troisième étape a consisté à organiser un séminaire avec un groupe Témoins pour confronter les premiers éléments d'analyse avec les premiers résultats des monographies. Il s'est donc agi de conforter, de nuancer les premiers éléments de réponse, afin de pouvoir monter en généralité.

Enfin, **la dernière étape** a consisté à enrichir une nouvelle fois l'analyse pendant un séminaire de restitution aux membres du Collectif Handicaps. Le copil ne souhaitait pas simplement un séminaire avec des éléments d'information énoncés de manière descendante, il souhaitait que les membres puissent contribuer, critiquer, amender les résultats de l'étude. Il a considéré que c'était aussi un moyen aux participants de s'approprier les résultats.

2. Niveau de conformité du réalisé avec le projet initial

Conformité de la démarche avec celle présentée dans le projet initial. Justification des écarts.

La démarche proposée dans le projet a été celle conduite pendant l'étude.

Le Collectif Handicaps souhaitait avoir une démarche qui croise les regards des personnes en situation de handicap bénéficiaires des initiatives proposées par des associations membres du Collectif Handicaps avec ceux des porteurs de projets. Nous souhaitions également confronter les premiers résultats à un groupe dit Témoins pour enrichir les premières analyses. Enfin, un séminaire de restitution a été organisé avec les membres du Collectif Handicaps pour partager les résultats de l'étude et les soumettre à nouveau aux critiques de nos membres.

Les écarts constatés portent sur le nombre de personnes dans le groupe Témoins. Nous comptons également sur la présence de représentants des pouvoirs publics, objectif que nous n'avons pas pu atteindre même si nous avons eu l'honneur d'accueillir dans nos travaux la Secrétaire générale du Comité interministériel du handicap, Céline Poulet.

Le Collectif Handicaps souhaitait également que l'étude puisse évaluer les projets et vérifier s'ils étaient en conformité avec les objectifs énoncés par les associations. Les agences ont effectué l'évaluation de huit projets qui ont donné lieu à huit monographies, 27 entretiens de bénéficiaires et 8 entretiens de porteurs de projets.

Dans le projet de l'étude, nous avons imaginé réaliser 10 évaluations et une trentaine d'entretiens de bénéficiaires. Lors de la sélection des projets, le comité de pilotage a fait le choix de diminuer un peu le nombre de projets à étudier mais d'augmenter le nombre d'entretiens par projet. Ce changement nous a paru plus pertinent car beaucoup de projets se ressemblaient sur le public visé, les activités ou services proposés.

Lors de la sélection des projets, le comité de pilotage s'est penché sur les projets pour des proches aidants de personnes avec des troubles psychiques pendant le confinement alors qu'initialement ce critère était exclu. Le Collectif Handicaps souhaitait pouvoir interroger directement les personnes en situation de handicap avec des troubles psychiques. L'Unafam qui a développé des groupes de paroles à destination des proches aidants, groupes de parole indispensables pour échanger sur la manière de préserver le lien social avec un proche présentant des troubles psychiques, a convaincu le copil que la situation des personnes avec des troubles psychiques ne pouvaient se comparer avec d'autres situation de handicap. En effet, les groupes de parole avaient pour fonction de préserver le lien social mais de manière indirecte. Dans la mesure où le lien social reposait sur l'expertise des proches, le comité de pilotage a intégré dans l'étude un projet de l'Unafam. La décision a également été prise dans la mesure où, de toute façon, les enquêteurs n'auraient pu interroger les personnes avec des troubles psychiques car les conditions n'étaient pas réunies pour permettre des entretiens qualitatifs.

Degré d'atteinte des objectifs, et, le cas échéant, justification des objectifs non atteints.

L'étude avait plusieurs objectifs :

1-Elle avait pour but de vérifier si les initiatives des porteurs de projet étaient en phase avec les attentes des personnes en ont bénéficié, de comprendre ce qu'avait vécu les personnes interrogées, ou encore les conditions qui ont permis aux associations de développer les initiatives.

L'étude répond à ces questions dont les éléments de synthèse sont présents dans les huit monographies. A partir des entretiens, l'étude a permis de proposer les dimensions du lien social.

2-Elle avait également pour but d'observer les rôles des associations lors du premier confinement, les ajustements possibles pour améliorer les initiatives lors d'une éventuelle autre crise et notamment leur déploiement.

L'étude montre clairement les rôles et la place que les associations ont eu lors de cette période de confinement. Elle met aussi en avant les facteurs qui ont permis l'émergence des initiatives des associations. Lors de l'analyse, nous avons fait le choix de ne pas proposer une modélisation des initiatives parce que cela était finalement peu pertinent. Nous avons fait le choix de présenter les conditions dans lesquelles se sont développées les initiatives. L'étude montre aussi les limites des initiatives.

3-enfin, l'étude avait pour objectif de vérifier les conditions de transférabilité et d'appropriation des solutions par les autres membres du Collectif Handicaps, comment favoriser l'échange de bonnes pratiques, et de voir le rôle du Collectif Handicaps dans le cas d'autres crises.

Si l'étude ne répond pas aux conditions de transférabilité des solutions (dont les raisons sont expliquées dans l'étude), elle a permis néanmoins de montrer le rôle indispensable et l'agilité des associations.

3. Utilisation des ressources

Justification des principaux postes de dépenses.

Le principal poste du budget concerne les dépenses pour les agences. Les ressources du Collectif Handicaps ne permettaient pas de mener les entretiens et de rédiger les monographies. Le Collectif Handicaps avait également besoin d'être accompagné dans la démarche projet. Le coût total des agences s'élève à 47 715 euros.

Les frais liés à l'accessibilité ont doublé par rapport à la première estimation. Ils s'élèvent à 2 058 euros (contre 1 000 euros initialement prévu).

Les autres ressources ont été essentiellement mobilisées en interne par le temps passé par le coordinateur et du temps de stagiaire qui a été bien supérieur à la première prévision budgétaire de 3 900 euros. Le coût des ressources internes est évalué à 10 552 euros.

Nous avons effectué une dépense qui n'était pas prévue dans le budget initial à savoir celle d'offrir un bon cadeau FNAC à chacun des participants au groupe Témoin pour les remercier du temps consacré à l'étude. Le coût s'élève à 390 euros.

Conformité avec le budget présenté et le cas échéant, justification des écarts.

Dans les grandes masses, le budget est conforme aux prévisions. Néanmoins, il y a des écarts.

Le budget initial prévoyait des déplacements pour les séminaires ainsi que des frais de location de salle. Etant donné la crise sanitaire, toutes les rencontres se sont déroulées à distance via Zoom. Par conséquent, il n'y a pas eu de frais de déplacement ou de location de salle.

De plus, nous n'avons pas trouvé dans le temps que nous nous étions fixé un chargé d'étude ou un expert scientifique. Les 1 200 euros prévus n'ont donc pas été mobilisés. Son rôle était de suivre la démarche pour éviter au maximum les biais liés à une étude.

Lors des séminaires organisés, certains participants avaient besoin de retranscription dont les frais ont été supérieurs à la première estimation. Les frais se sont élevés à 2 058 euros contre 1 000 euros prévus initialement.

4. Analyse critique du déroulé global du projet

Le projet s'est-il globalement déroulé conformément à vos attentes ? Sinon, pourquoi ?

Globalement, le projet s'est déroulé tel que nous l'avions envisagé. Comme dans tous les projets, nous avons dû faire face à quelques aléas dont certains avaient été anticipé. Nous avons globalement respecté le calendrier prédéfini.

La crise covid nous a néanmoins bien évidemment obligé de revoir les modalités d'entretien. Une seule visite a été possible à l'ESAT de Limeil, sinon tous les autres entretiens se sont faits à distance. Il en a été de même concernant le séminaire avec le groupe Témoins et celui de restitution, ils ont eu lieu à distance.

En termes d'aléa, nous avons eu une association qui finalement, au moment de l'enquête, n'a pu participer à l'étude faute de temps des porteurs de projet.

Quels enseignements tirez-vous du projet ? Si le projet était à refaire, comment procéderiez-vous, avec le recul ?

Dès la construction du projet, le Collectif Handicaps avait pris le parti de trouver un équilibre entre les ambitions du projet, les moyens possibles à mobiliser, et le temps de l'étude. Une des contraintes majeures était de bien respecter les délais des entretiens car nous avons posé comme hypothèse que la période du premier confinement s'oublierait vite.

Dans l'idéal, les enquêteurs auraient dû se rendre sur les lieux de vie des personnes pour recueillir leurs témoignages ce qui n'a pu être fait avec la crise sanitaire.

Nous aurions sans doute dû rechercher un « directeur de recherche » bien en amont du dépôt du projet de la CNSA. En effet, nous n'avons pu solliciter autant de chercheur souhaité entre la réponse et le début de l'étude. Nous avons pris le parti de lancer l'étude pour pouvoir la rendre dans les temps.

Au cours de l'étude, nous nous sommes dit qu'il était indispensable de remercier les personnes sollicitées pour le groupe Témoin dans la mesure où nous leur demandions de nous consacrer du temps, de nous faire part de leur expérience, matériel indispensable pour le travail du Collectif Handicaps. En effet, les personnes du groupe Témoins n'étaient pas là en tant que bénévoles,

salariés, ou responsables associatifs, mais en tant que particulier. Si c'était à refaire, le Collectif Handicaps aurait intégré d'emblée une ligne budgétaire pour leur offrir un bon d'achat par exemple.

Après cette première expérience, le Collectif Handicaps est plus armé pour mener des études de plus grande envergure, avec un plus grand nombre de personnes concernées et avec un plus grand nombre de ses membres.

Enfin, si c'était à refaire, nous aurions prévu davantage d'ETP au sein du Collectif Handicaps alloué à l'étude.